

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 5 AVRIL 2024**

Présents : CROSAZ Daniel Maire, JUSOT Thierry, CROSAZ Hervé, BLANC Jacques Adjoints, CROSAZ CARILLON Vincent, DUC Christian, FOUQUET Marie, PELLICER Sabine, SZYMONIAK Romain,

Procurations : FARDEAU Séraphin donne procuration à SZYMONIAK Romain

Secrétaire de séance : JUSOT Thierry



Début de séance : 20h00

1) Approbation du compte -rendu du 25 janvier 2024 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2) Compte Administratif 2023 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 relatif au budget communal qui s'établit ainsi :

- **Excédent reporté 2022 : 123 702.98 €**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	204 448.31 €
Recettes	332 902.07 €
Résultat excédentaire	92 642.44 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	204 448.31€
Recettes	156 256.39 €
Résultat déficitaire	48 191.92 €

- **Excédent Global 2023 : 171 740.05 €**

Vote à l'unanimité

3) Compte de Gestion 2023 – SGC de St Jean de Maurienne :

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que les écritures sont identiques au Compte Administratif 2023 de la commune, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les chiffres du compte de gestion de Madame le Receveur Principal sont conformes à ceux du Compte Administratif du Maire et qu'il n'a aucune remarque à formuler.

Vote pour à l'unanimité

4) Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 en recette d'investissement comme suit :

-Au Compte 023 – 110 426.66€

-Au Compte 1068 + 110 426.66€

Vote pour à l'unanimité

5) Vote des taux des impôts directs locaux 2024 :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2024, en raison de l'inflation qui impacte très fortement sur les ménages.

-Taxe d'Habitation (TH)...7.61% (Résidences secondaires, Locaux meublés non affecté l'habitation principale et Logements vacants)

-Taxe Foncière Bâtie (TFB)...24.51%

-Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)...103.96%

Vote à l'unanimité

6) Budget Primitif 2024 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES/RECETTES	336 564.49€

INVESTISSEMENT	
DEPENSES/ RECETTES	305 530.34€

Vote à l'unanimité

7) Subvention aux Associations au titre de 2024 :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux Associations suivantes :

- Association Sport et Handicap de Maurienne..... 150 €
- La ligue contre le Cancer..... 150 €
- Maurienne Escalade..... 150€
- Comité des Fêtes et Atelier déco de Montvernier.....200€
- CAM Rugby..... 150€
- Club des Mûrs-Mûres.....150€

Vote pour à l'unanimité

8) Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Cœur de Maurienne.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Présidente de l'Amicale Cœur de Maurienne qui regroupe l'ensemble des personnels de la 3CMA et de ses communes membres. L'Amicale fête ses 70 ans 2024. Une soirée exceptionnelle est prévue le 12 octobre 2024 à la salle polyvalente de Villargondran. Deux agents sont amicalistes pour Montvernier.

L'Amicale demande une subvention à toutes les communes représentées.

Une subvention de 100€ est proposée.

Vote pour à l'unanimité

9) Instauration de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle.

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et après avis favorable du Comité Sociale Territoriale du 20/02/2024. Deux Agents sont concernés par ce décret.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'accorder cette prime.

10) Emploi saisonnier (Job d'été) -service technique :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier, à temps complet, soit 35 heures par semaine, pour la période du 15 juin au 31 août 2024 ; pour deux périodes de 15 jours.

A ce titre, les emplois seront à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques, entretien, espaces verts et voirie.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

Vote pour à l'unanimité

11) Mise à prix et vente de lot de bois de chauffage.

Monsieur Le Maire explique que des coupes de bois ont été réalisées sur la commune afin d'entretenir la forêt communale, des lots de différentes essences.

Il propose une vente de ces coupes en lot de bois - mise à prix à 60 euros le lot, pouvant être surenchéri.

Vote pour à l'unanimité

12) Achat d'un hangar situé au « chef-lieu » pour un garage communal.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un hangar pour en faire un garage communal afin d'entreposer du matériel et des engins du service technique de Montvernier. Ce Hangar est situé sur la parcelle D 1333 « Chef-lieu ».

Vote pour à l'unanimité

13) Achat parcelle en indivision.

La commune souhaite acheter, et ainsi être un des propriétaires, de la parcelle D 1416 actuellement en indivision, pour la garder en état de voirie.

Vote pour à l'unanimité

14) Rapport de l'eau 2023.

Le rapport d'indication sur le réseau nous est présenté :

- 5 Captages sont présents sur la Commune : - 2 en service – 3 en réserve
- Réservoirs en service : 4
- Longueur du réseau : 7,500 km
- Bouches à incendie : 17

Des travaux au hameau « Le Noirey » qui ont débuté été réalisés en 2023 concernant les réseaux Eau potable et le séparatif des Eaux pluviales et Eau Usées.

Actuellement, sont en cours les travaux restant sur les réseaux secs.

Des travaux ont également été fait à l'entrée du hameau de « Montbrunal » pour une fuite sur le réseau Eau Potable.

15) Questions et informations diverses.

Préparation des élections Européennes

Fin de séance : 21 h 50

Secrétaire de séance
Thierry JUSOT

Le Maire, Daniel CROSAZ